

Marlène Loup dit athian

Sourd... mais pas dingue
Langue des Signes Française

Ce livre a été publié sur www.bookelis.com

ISBN : 979-10-227-1303-0

© Marlène Loup dit athian

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction,
intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

L'auteur est seul propriétaire des droits et responsable du contenu de ce livre.

***A mes enfants,
Mélissa, Mikail et Dilan
pour leur soutien et leur
respect de la différence.***

MLDA

Fascicule d'apprentissage
L.S.F

Sommaire

Histoire des sourds

La culture sourde

La charte des droits du sourd

La grammaire LSF

Le temps

Paramètre de la formation des signes

La localisation

Les transferts

La dactylologie

Les chiffres

Les couleurs

La famille

Les jours

Les mois

La politesse

Mots utiles

Reconnaissance de la L.S.F

Histoire des sourds

Interdiction de la Langue des Signes

Le Congrès de Milan (1880) est le deuxième congrès international réuni pour statuer sur l'amélioration du sort des sourds, notamment l'éducation des sourds dans le milieu scolaire. Il s'agit de définir quelle méthode d'apprentissage serait la plus adaptée, (Langue des Signes ou oralisme). Ce congrès n'a aucune valeur exécutive. Il débouche cependant sur l'obligation en Europe des méthodes d'enseignement oral, au détriment de la Langue des Signes. Seuls les pays anglo-saxons continuent à militer pour celle-ci.

Durant un siècle, la langue des signes, est cantonnée aux seules associations de sourds. Dans les établissements les moins sévères, elle est tolérée dans les cours de récréation. Ceci explique les différentes variantes régionales. Le fait pour les sourds de se regrouper et de développer leur langue au niveau local.

Charles-Michel de L'Épée (24/11/1712 - 23/12/1789) est un prêtre français précurseur de l'enseignement spécialisé dispensé aux sourds.

Il a mis en place une Langue des Signes méthodique pour les personnes atteintes de surdité, afin de calquer les signes sur le français écrit. Pourtant, l'assimilation de la structure syntaxique du français à celle de la gestuelle des sourds fut un échec car il est impossible d'enseigner aux sourds sans tenir compte de leur identité culturelle.

Ce n'est donc pas l'abbé de L'Épée qui a éduqué les sourds. Cependant, c'est le regroupement des élèves sourds dans son institution et le besoin de communiquer entre eux qui favorisèrent et perfectionnèrent la Langue des Signes Française (LSF), la langue naturelle des sourds.

En France, en 1977, le Ministère de la Santé abroge l'interdiction de l'utilisation de la langue des signes, mais il a fallu attendre 1991 (loi Fabius) pour que l'Assemblée Nationale autorise l'utilisation de la LSF pour une éducation bilingue (LSF et oralisme) des enfants sourds en milieu scolaire.

En 2005 La Langue des Signes Française est reconnue comme une langue à part entière.

En 2008 La langue des Signes Française devient une option au bac, en 2012 au brevet des collèges.